

Le conseil architectural et urbain est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.  
 Pour prendre rendez-vous : 02 98 33 52 00

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX		RAVALEMENT
Délai d’instruction du dossier <b>complet</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 mois</li> <li>2 mois en secteur de patrimoine protégé (ZPPAUP – centre- ville de Brest – périmètre des Monuments Historiques dans les autres communes de BM)</li> </ul>		
<b>CONSTITUTION DU DOSSIER ( 2 exemplaires )</b>		
<b>1-FORMULAIRE</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>CERFA N° 13703*07 (maison individuelle)</u></b>  <a href="http://www.service-public.fr">http://www.service-public.fr</a></p> <p>Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant (☎ et/ou mail conseillés), terrain</p> <p>Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet</p> <p>Rubrique 6 – dater et signer</p> <p style="text-align: center;"><i>Sur la déclaration pour le calcul des impositions</i></p> <p>Pages 7/8 – rubrique 1.1– indiquer néant</p> <p>Pages 8/8 – dater et signer</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CERFA N° 13404*07 (autres constructions)</u></b>  <a href="http://www.service-public.fr">http://www.service-public.fr</a></p> <p>Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (☎ et/ou mail conseillés), terrain</p> <p>Rubriques 5.1 – indiquer la description du projet</p> <p>Rubrique 8 – dater et signer</p> <p style="text-align: center;"><i>Sur la déclaration pour le calcul des impositions</i></p> <p>Pages 13/15 – rubrique 1.1– indiquer néant</p> <p>Pages 15/15 – dater et signer</p>
	<b>2-PIECES A FOURNIR</b>	<p><b>2-1 PLAN DE SITUATION</b></p> <p>Extrait Plan de ville ou carte IGN</p> <p>Site utile : <a href="https://www.brest.fr">https://www.brest.fr</a>                      cliquer sur « carto », sélectionner le thème « cadastre » et renseigner votre adresse ou votre numéro de parcelle</p>

<p><b>2-PIECES A FOURNIR</b></p>	<p><b>2-2- PLAN DE MASSE</b></p> <p>sur un extrait cadastral (<a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a> ou cartographie de <a href="https://www.brest.fr">https://www.brest.fr</a> , indiquer la ou les façades de la propriété concernée.</p>	
	<p><b>2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT</b></p> <p>Photos des façades concernées par le projet de ravalement et photos du bâtiment dans son environnement</p>	
	<p><b>2-4-LE PROJET DE RAVALEMENT</b></p> <p><u>Immeubles, copropriétés et commerces</u> : En secteur protégé (ZPPAUP – centre- ville de Brest – périmètres des Monuments Historiques) : maquette en couleur – Autres secteurs : références exactes des teintes –</p> <p><u>Maisons individuelles</u> : Références exactes des teintes –</p> <p><i>vous pouvez vous procurer des échantillons de nuanciers auprès des fournisseurs ou des entreprises de peinture.</i></p>	<p>Maçonnerie grande surface DC 088-3 ONIP ou équivalent,</p>  <p>porte et soupiraux RAL 3004 (rouge pourpre)</p>

**Pensez-y**

**Vous avez décidé de réaliser prochainement le ravalement de la façade de votre habitation ou de votre mur.**

**Le service propreté de Brest Métropole, chargé entre autres de l'enlèvement de graffitis, vous conseille d'acheter un pot supplémentaire de peinture identique à la teinte de votre ravalement.**

**Ainsi si un jour, malheureusement, des tags sont apposés sur votre bien et que vous souhaitez faire appel à nos services pour procéder à leur enlèvement, il vous suffira d'appeler le 02 98 33 50 50. Nos équipes se déplaceront gracieusement pour effectuer le travail avec la peinture fournie par vos soins, ceci dans un souci de qualité, afin d'appliquer exactement la même teinte, car nous ne disposons pas d'un grand choix de couleurs.**

**En échange, vous vous engagez dans cette démarche à n'exercer aucune poursuite sur l'action de Brest Métropole, justifiée par un intérêt de propreté de la ville de Brest.**

**Renseignements complémentaires :**

Tél : 02 98 33 52 00

Adresse : 24 rue de Coat Ar Guéven – CS 73826 – 29238 BREST cedex 2

Horaires d'ouverture : 09h00-12h30 / 13h30-17h00 - 16h30 le vendredi